



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-12-2019

**53^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2019 à 11 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absente : Mme Claudia Bertinotti, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **19-677 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Adoption
4. Période de questions



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-12-2019

5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

19-678 – RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 19-654 et 19-655, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 20 janvier 2020, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-12-2019

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 02.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière